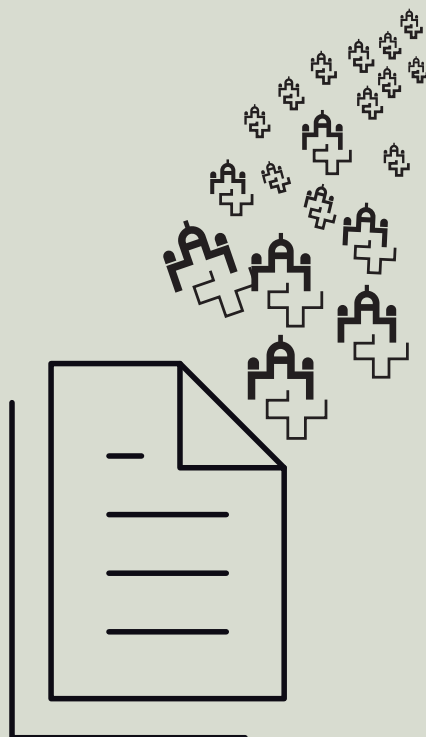




Lexique du Parlement

Fiche d'information Doyen ou la doyenne de fonction (Conseil national)

Lexique du Parlement

Dans le Lexique du Parlement, vous trouverez près de 450 termes liés au quotidien de l'Assemblée fédérale. Classés par ordre alphabétique, ceux-ci sont régulièrement mis à jour et complétés.

Les fiches d'information font partie intégrante du Lexique du Parlement. Elles sont disponibles dans la section « Informations complémentaires » du terme consulté.

En cas de question ou de commentaire, veuillez écrire à :

Parlamentswoerterbuch@parl.admin.ch

Impressum

Etat 01.03.2024

Editeur

Services du Parlement / Bibliothèque du Parlement
3003 Berne
parlamentswoerterbuch@parl.admin.ch
www.parl.ch/fr

Cette publication est disponible en allemand, en français et en italien.

Les publications de la Bibliothèque du Parlement ont un caractère purement informatif. Aucun droit ou aucune obligation ne peuvent en découler.



Contenu

En bref.....	2
Aspects historiques.....	3
Informations complémentaires	6



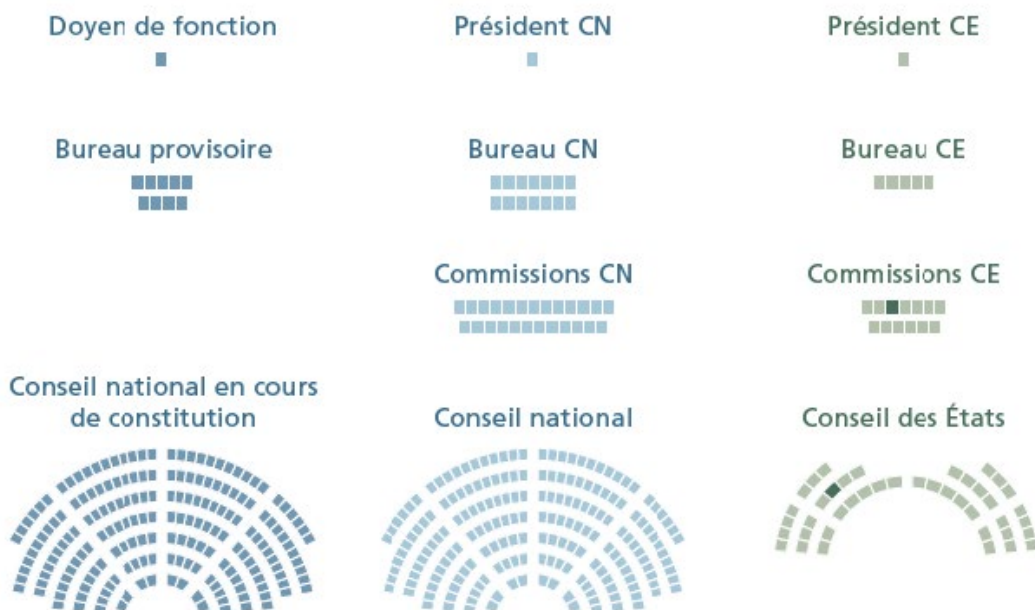
DOYEN OU DOYENNE DE FONCTION

Le doyen ou la doyenne de fonction est le député ou la députée au Conseil national qui a exercé le plus long mandat sans interruption. Après le renouvellement intégral du conseil, cette personne préside la séance constitutive.

Le bureau du conseil de la législature finissante désigne le doyen ou la doyenne de fonction en se fondant sur le rapport du Conseil fédéral sur les résultats de l'élection du Conseil national. Si la durée de fonction de deux personnes est la même, c'est la plus âgée qui est désignée.

Le doyen ou la doyenne de fonction désigne les membres du bureau provisoire, préside le bureau provisoire et préside le conseil jusqu'à l'élection du nouveau président ou de la nouvelle présidente. Les autres attributions du président ou de la présidente sont assumées par le président ou la présidente du conseil de la législature finissante, jusqu'à la constitution du nouveau conseil.

Ce rôle n'existe pas au Conseil des États, qui ne connaît pas de renouvellement intégral.





ASPECTS HISTORIQUES

Avant 2003

Avant 2003, la présidence de la séance constitutive du Conseil national était assurée par le doyen d'âge. Or, par deux fois, il est arrivé que le doyen d'âge soit un député élu pour la première fois. Le Conseil national a par conséquent décidé, dans le cadre d'une révision totale de son règlement, de confier à l'avenir cette tâche au doyen ou à la doyenne de fonction.

Avant la révision du règlement en 2003, l'âge moyen du doyen de fonction était de 73 ans. Avec leurs 81 ans, Eduard von Waldkirch (1971) et Karl Dellberg (1967) furent les plus âgés ; le doyen de fonction le plus jeune avait, quant à lui, 66 ans (Georg Josef Sidler en 1848).

En moyenne, les doyens de fonction siégeaient au Conseil national depuis 17 ans.

Avant 2003, six membres du conseil ont été doyens de fonction à deux reprises, un l'a été trois fois (Dellberg Karl : 1959, 1963, 1967), un quatre fois (Vonnatt Jose : 1884, 1887, 1890, 1893) et un autre cinq fois (Sidler Georg Josef : 1848, 1851, 1854, 1857, 1860).

Depuis 2003

Les parlementaires désignés doyens ou doyennes de fonction après la modification du règlement de 2003 avaient déjà siégé en moyenne 22 ans au Conseil national ; ces personnes étaient âgées en moyenne de 60 ans.

En 2019, cette tâche a été assumée pour la première fois par une femme.

En 2007 et en 2019, le conseil en train de se constituer était présidé par une personne qui entra au Conseil des États quelques jours plus tard. Cette personne avait en effet été élue au Conseil national et au Conseil des États. Comme son élection à la Chambre haute n'avait pas encore été validée, elle fut d'abord assermentée au Conseil national, avant de rejoindre l'autre conseil quelques jours plus tard.

Depuis 2003, un seul membre du conseil a été doyen de fonction à deux reprises.

Année	Nom	Groupe	Canton	Sexe	Langue	Âge	Ancienneté (en années)	Discours
2023	Pfister Gerhard	M-E	ZG	M	D	61	20	Lien
2019	Graf Maya	G	BL	f	D	57	18	Lien
2015	Stamm Luzi	V	AG	M	D	63	24	Lien
2011	Rechsteiner Paul	S	SG	M	D	59	25	Lien
2007	Rechsteiner Paul	S	SG	M	D	55	21	Lien
2003	Blocher Christoph	V	ZH	M	D	63	24	Lien



Année	Nom	Groupe	Canton	Sexe	Langue	Âge	Ancienneté (en années)	Discours
1999	Neiryneck Jacques	C	VD	M	D	68	0	Lien
1995	Hubacher Helmut	S	BS	M	D	69	32	Lien
1991	Hubacher Helmut	S	BS	M	D	65	28	Lien
1987	Meier Fritz	–	ZH	M	D	73	8	Lien
1983	Soldini Mario	–	GE	M	F	70	8	Lien
1979	Vincent Jean	T	GE	M	F	73	32	
1975	Staehelin Heinrich	U	AG	M	D	72	14	
1971	von Waldkirch Eduard	P	BE	M	D	81	0	
1967	Dellberg Karl	S	VS	M	D	81	16	
1963	Dellberg Karl	S	VS	M	D	77	12	
1959	Dellberg Karl	S	VS	M	D	73	8	
1955	Zigerli Paul	DE	ZH	M	D	72	12	
1951	Roulet Louis-Samuel	V	VD	M	F	74	23	
1947	Oeri Albert	L	BS	M	D	72	16	
1943	Gottret Jules-Edouard	C	GE	M	F	78	23	
1939	Walther Heinrich	C	LU	M	D	77	31	
1935	Walther Heinrich	C	LU	M	D	73	27	
1931	von Streng Alfons	C	TH	M	D	79	27	
1928	Eigenmann Carl	V	TH	M	D	79	28	
1925	Eigenmann Carl	V	TH	M	D	76	25	
1922	Greulich Hermann	S	ZH	M	D	80	14	
1919	Greulich Hermann	S	ZH	M	D	73	11	
1917	Fazy Henri	R	GE	M	F	75	15	
1914	Fazy Henri	R	GE	M	F	72	12	
1911	Abegg Johann Jakob	LD	ZH	M	D	77	24	
1908	Dinichert Constant	R	FR	M	D	76	15	



Année	Nom	Groupe	Canton	Sexe	Langue	Âge	Ancienneté (en années)
1905	Bähler Eduard	R	BE	M	D	73	18
1902	Benziger Nicolaus	C	SZ	M	D	72	19
1899	Joos Wilhelm	SPOL	SH	M	D	78	36
1893	de Wuilleret Louis	C	FR	M	F	78	39
1893	Vonmatt Josef	LG	LU	M	D	78	37
1890	Vonmatt Josef	LG	LU	M	D	75	34
1887	Vonmatt Josef	LG	LU	M	D	72	31
1884	Vonmatt Josef	LG	LU	M	D	69	28
1881	Seiler Friedrich	R	BE	M	D	73	18
1878	Suter Peter	MC	AG	M	D	70	12
1875	Suter Peter	MC	AG	M	D	67	9
1872	Stehlin Johann Jakob	MC	BS	M	D	69	19
1869	Frey-Herosee Friedrich	MC	AG	M	D	68	3
1866	Hunkeler Anton	LG	LU	M	D	67	3
1875	Suter Peter	MC	AG	M	D	67	9
1863	Stockmar Xavier	LG	BE	M	F	66	15
1860	Sidler Georg Josef	LG	ZH	M	D	78	12
1857	Sidler Georg Josef	LG	ZH	M	D	75	9
1854	Sidler Georg Josef	LG	ZH	M	D	72	6
1851	Sidler Georg Josef	LG	ZH	M	D	69	3
1848	Sidler Georg Josef	LG	ZH	M	D	66	0



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur le changement de législature

Cf. la publication « Un passage de témoin à la vitesse de l'éclair »

➤ [Lien](#)

Pour plus d'informations sur la séance constitutive:

Cf. la fiche d'information « Séance constitutive du conseil national »

➤ [Lien](#)

Pour plus d'informations sur le doyen de fonction:

Cf. la fiche d'information « Bureau provisoire (Conseil national) »

➤ [Lien](#)

